



Location moins cher avec travaux

Par **southeagle**, le 19/10/2011 à 16:20

Bonjour,

Je ne sais vraiment pas si cela est possible et surtout légal, mais je n'arrive pas à savoir si j'ai le droit de mettre en location ma maison à un prix modéré, pour que le locataire y fasse lui même les travaux (en l'incluant dans le bail).

N'étant pas bricoleur moi même.

La maison étant viable puisque j'y habite depuis 7 ans.

Merci par avance et désolé si le sujet a déjà été posé mais je n'ai rien trouvé.

Par **Domil**, le 19/10/2011 à 16:33

Article 6 de la loi de 89

[...]

toutefois, les parties peuvent convenir par une clause expresse des travaux que le locataire exécutera ou fera exécuter et des modalités de leur imputation sur le loyer ; cette clause prévoit la durée de cette imputation et, en cas de départ anticipé du locataire, les modalités de son dédommagement sur justification des dépenses effectuées ; une telle clause ne peut concerner que des logements répondant aux caractéristiques définies en application des premier et deuxième alinéas ;